

Tout comme un budget familial, le budget de la ville n'échappe pas à la tourmente. Le débat d'orientation budgétaire permet d'y voir plus clair.

Budget Orientations 2008

Ce débat, sans vote, informe le Conseil municipal des évolutions des concours financiers de l'Etat, et des répercussions des réformes fiscales sur la situation financière. Avant d'aborder les orientations de l'exercice et des priorités qui seront affichées dans le budget.

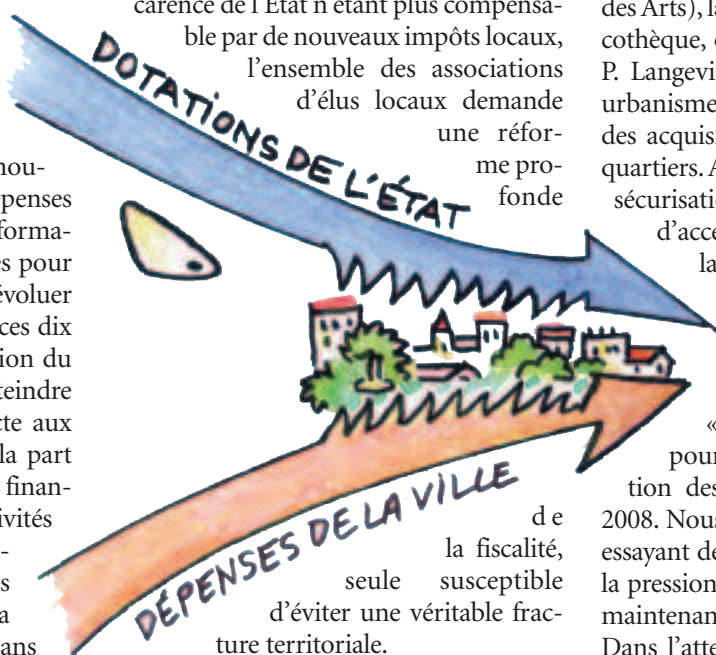
Pour 2008, le ton est donné. Le Président de la République et le Gouvernement issus des élections d'avril/mai ont affiché, comme nouveau dogme, la "maîtrise" des dépenses publiques. Selon les premières informations sur le projet de loi de finances pour 2008, la dépense publique devrait évoluer d'un peu plus de 1 %, contre 2 % ces dix dernières années. La règle d'évolution du "0 % volume" devient l'objectif à atteindre dès la fin de l'année. Joignant l'acte aux mots, le "contrat de stabilité" fait la part belle à la réduction des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales. Entre les abattements nouveaux, les compensations recalculées ou simplement abandonnées, la soustraction est salée pour rentrer dans l'enveloppe "normée" de 1,6 %. Deux chiffres "exemplaires" permettent d'en juger la portée. En 2007, la DCTP de Malakoff (Compensation pour dégrèvement de la Taxe Professionnelle sur les salaires) approcherait 578 104 euros ; elle sera de 460 000 euros en 2008, soit une baisse de plus de 20 %.

Où vont les finances communales ?

D'un côté l'Etat transfère de plus en plus aux collectivités la mission d'investir, puisque désormais 75 % des investissements publics sont le fait des collectivités. Par exemple, avec une progression de 37 % sur les infrastructures de transport et de voirie, entre 2004 et 2006, Malakoff n'est en rien exceptionnelle. De l'autre côté, il les empêche de mener à bien cette mission par son désengagement financier.

Pas besoin d'être spécialiste "es finance communales" pour comprendre qu'il s'agit d'une aberration criante.

La dépense publique, loin d'être inutile, est devenue un élément clé du soutien de la croissance et de la cohésion sociale. La carence de l'Etat n'étant plus compensable par de nouveaux impôts locaux, l'ensemble des associations d'élus locaux demande une réforme profonde



de la fiscalité, seule susceptible d'éviter une véritable fracture territoriale.

Résumant la situation, Catherine Margaté situait précisément l'objet du débat. «Nous préparons le budget 2008 dans un contexte à deux facettes. La première concerne la baisse

La proposition de taxer les actifs financiers à un taux raisonnable de 0,5 %, pour un rapport d'environ 17 milliards, trouve un écho auprès d'un nombre grandissant d'élus.

des concours financiers de l'Etat, la seconde l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales.» Sur le plan fonctionnel, la Ville n'échappera pas aux indices de prix en folie ; taux bancaires, coût des combustibles et consommables... Selon une étude du Crédit Local de France, au premier trimestre 2007, cet indice progresse de 3,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2006. En regard, la dotation d'Etat n'a évolué que de 0,71 %.

Honorer les engagements

Brossant le panorama des chantiers à terminer et de ceux à ouvrir, Catherine Margaté a évoqué la fin de la restructuration du Centre Municipal de Santé, les travaux de la salle de répétition (la Fabrique des Arts), la refonte de la bibliothèque-discothèque, ou encore l'extension de l'école P. Langevin. Au chapitre aménagement-urbanisme, elle a confirmé la poursuite des acquisitions et des études dans deux quartiers. Au chapitre voirie, les travaux de sécurisation des déplacements pédestres, d'accessibilité pour les handicapés et la rénovation de voies sont mis en avant.

Madame le Maire achevait sa présentation par une référence aux impôts locaux. «Le projet de loi de finances pour 2008 fixe à 1,6 % la revalorisation des bases des impôts locaux en 2008. Nous équilibrerons notre budget en essayant de maintenir autant que possible la pression fiscale sur les ménages tout en maintenant les services à la population. Dans l'attente d'une réforme en profondeur, juste et efficace de la fiscalité locale, nous nous efforcerons de poursuivre une politique budgétaire de justice sociale au service de l'intérêt général.» Des choix et engagements qui seront précisés le 30 janvier, lors de l'examen du budget.

→ À PROPOS

INJUSTICE SOCIALE

La loi dite TEPA (Travail Emploi Pouvoir d'Achat) renforce le « bouclier fiscal », faisant passer le plafond des impôts directs acquittés par un contribuable de 60 % de ses revenus à 50 %. Selon une étude récente de l'OCDE, 70 % du paquet fiscal vont bénéficier à 20 % des foyers les plus riches ! Il n'empêche : dans le cas d'un dépassement de plafond en partie imputable aux impôts locaux, les collectivités locales participeront au remboursement du surplus, en piochant dans les dotations qui leur sont versées par l'Etat.